

1^{er} septembre 1970, Québec

Conférence de presse pour un retour sur les dossiers

M. BOURASSA: Nous commencerons par des sujets qui n'ont pas trait au Lac-à-l'Épaule, des choses que j'ai réglées ces dernières semaines. Vous avez la question de General Motors. M. Prieur, mon chef de Cabinet adjoint a rencontré hier les syndiqués. Hier après-midi, j'ai rencontré les dirigeants de l'entreprise pour les inciter, évidemment, à utiliser le français comme langue de travail. Alors, après une bonne discussion, il y avait évidemment des problèmes pratiques puisque la compagnie a plusieurs dizaines de plans dans l'Amérique du Nord, mais a un seul plan francophone.

Quand même, après discussion, la compagnie a accepté que les négociations puissent se poursuivre en français. Pour les négociateurs de la compagnie qui ne parlent pas français et qui viennent d'Oshawa notamment, la compagnie General Motors se servira d'un service de traduction simultanée.

Donc, les négociations pourront se dérouler entièrement en français. L'autre point qui était demandé par les syndicats et que j'ai discuté également avec les dirigeants de l'entreprise, c'est que la version française de la convention collective locale sera officielle, vis-à-vis l'interprétation, au même titre que la version anglaise.

M. GIRARD: Sur ce sujet-là, une question de M. Guay. M. GUAY: Est-ce que vous croyez que cela va faire jurisprudence ou si vous croyez que le premier ministre du Québec devra, à l'avenir, se mêler dans toutes les négociations afin de forcer les employeurs à négocier en français?

M. BOURASSA: C'est clair que le premier ministre du Québec, dans les années 1970, parfois aurait besoin de 48 heures au lieu de 24 heures! Disons que j'ai trouvé que dans ce cas-là, cela valait la peine d'intervenir. C'est une entreprise importante. General Motors, c'est l'entreprise la plus considérable du monde. Il est important, à titre d'exemple, qu'avec cette entreprise il soit possible d'avoir le français comme langue de travail. Pour moi, c'est un peu un « test » de la politique que je poursuis et c'est, pour ça que j'ai décidé d'intervenir personnellement.

M. GIRARD: Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet-là? M. le Premier ministre, il y a eu en fin de semaine une réunion de votre conseil des ministres au Lac-à-l'Épaule.

M. BOURASSA: Est-ce que l'on a remis les communiqués?

UNE VOIX: Dans cinq minutes.

M. BOURASSA: Dans cinq minutes.

M. GIRARD; On pourrait peut-être y aller quand même sur ce sujet-là.

M. BOURASSA: D'accord.

M. GIRARD: Dans votre communiqué de la semaine dernière, il était question d'établir les grandes orientations à donner au gouvernement du Québec au cours des prochains mois. Est-ce que vous êtes en mesure de nous dire si des décisions ont été prises sur ces grandes orientations et quelles sont ces grandes orientations?

M. BOURASSA: Alors, dans les questions qui ont été discutées, développement économique; réformes administratives, politique constitutionnelle, politique des loisirs, pollution, politique linguistique, réformes électorales et rôle du député. Tantôt, on vous donnera quelques notes très braves qui pourront vous permettre de poser des questions par la suite. Il est clair que dans certains cas, nous avons réservé une discussion ultérieure avec le caucus des députés. Pour ce qui a trait, par exemple, à la réforme électorale, nous avons pris des décisions et le rôle du député, mais nous préférons en discuter avec le caucus du 8 septembre. Alors là, je ne peux pas rendre les décisions et d'autant plus que dans le cas de la réforme électorale...

JOURNALISTE: À Montréal le caucus ?

M. BOURASSA: À Montréal, oui. Dans le cas de la réforme électorale, il, y a une commission parlementaire à laquelle nous allons exposer notre point de vue et que discuter avec les autres partis. Alors il ne s'agit pas, pour le conseil des ministres, d'imposer son point de vue. Il y a des formules auxquelles nous pensons, des suggestions auxquelles nous pensons et que nous allons soumettre à la commission parlementaire de même qu'aux députés, le 8 septembre. Alors voilà pour la réforme électorale et le rôle du député. S'il y en a qui ont d'autres questions là-dessus. Oui.

JOURNALISTE: Les députés de, tous les partis seront convoqués ou seulement les députés libéraux?

M. BOURASSA: C'est-à-dire le caucus, c'est le caucus du parti libéral. Mais à la commission parlementaire, les quatre partis sont représentés. Alors ce sera soumis également à la commission parlementaire où les quatre partis sont représentés et sans être un expert en procédures, comme le président de la galerie, je pense que s'il y a des députés qui veulent assister, ils peuvent assister aux délibérations de la commission.

JOURNALISTE: Avec droit de parole, sans droit de vote.

M. BOURASSA: Merci, M. le Président.

JOURNALISTE: Est-ce qu'il y a d'autres questions sur ce sujet-là?

JOURNALISTE: Alors sur ce premier point-la, vous n'avez aucun renseignement à nous communiquer?

M. BOURASSA: Non, étant donné, pour les raisons que je viens de vous donner, que ce serait soumis aux députés.

JOURNALISTE: Très bien.

M. BOURASSA: Pour ce qui a trait au développement économique. Disons, que je vais essayer de résumer, parce qu'on va vous donner cela tantôt. Quelques initiatives nouvelles peuvent être annoncées immédiatement comme telles, de manière à relancer l'économie. Il y en a d'autres que je pourrai traiter, si vous avez des questions. Mise sur pied au ministère de l'Industrie et du Commerce sous la direction du sous-ministre, d'un groupe mobile de promoteurs industriels qui auront la responsabilité d'acheminer, de piloter au sein de l'administration, les divers projets d'investissements qui seront soumis au gouvernement. Une bonne partie de mon temps, depuis mon élection, c'est de recevoir des investisseurs intéressés à investir au Québec. Alors, il y a toutes sortes de projets d'investissements. Il s'agit de centraliser cela dans un groupe mobile, sous la responsabilité du ministère de l'Industrie et du Commerce, pour arriver à des conclusions pratiques avec tous ces projets d'investissements.

Deuxièmement, des démarches seront faites auprès des grandes sociétés faisant affaires au Québec afin d'emprunter, au besoin, les services de certains cadres supérieurs qui mettraient leur expérience, pour une période déterminée, à la disposition du ministère de l'Industrie et du Commerce.

Le gouvernement, et moi personnellement, nous recevons très souvent des offres d'entreprises, des gens qui tant sur le plan individuel que sur le plan collectif se rendent compte qu'ils doivent faire leur part s'ils veulent avoir une croissance économique réelle au Québec.

L'une des suggestions, l'une des offres de collaboration qui nous sont faites, c'est qu'on prêterait du personnel, soit rémunéré, dans certains cas qui ne serait pas rémunéré mais disons que nous optons plutôt pour la rémunération, pour pouvoir traiter à distance avec ces entreprises, et qui pourraient profiter de leur expérience parce qu'autrement, nous pouvons être forcés d'engager, selon la fonction publique un nombre considérable de fonctionnaires et lorsqu'un programme a fini d'être appliqué, ces fonctionnaires se trouvent à avoir rien à faire ou doivent être convertis à d'autres fonctions. Alors, nous pensons que c'est une formule qui pourrait être explorée et dont le Québec pourrait profiter.

Troisièmement, il y a la nouvelle politique des achats du gouvernement qui sera élaborée afin d'inciter les ministères, les organismes gouvernementaux ou les organismes paragouvernementaux – c'est là qu'est l'élément important – à encourager davantage l'industrie et l'agriculture québécoises.

Vous avez, avec la croissance des services, avec la normalisation des organismes paragouvernementaux, vous avez un outil qui est considérable entre les mains de ceux qui ont charge de la croissance économique au Québec. Alors, on en parle depuis de très nombreuses années mais s'il y a une décision sur laquelle nous sommes tombés d'accords pour agir, cela ne sera pas facile, il y a toutes sortes de critères à établir. Il y a le critère régional, il y a le critère du coût le plus bas quand l'achat est centralisé mais il y a certainement possibilité d'établir des critères précis de manière à pouvoir profiter de cette politique d'achat. Alors est-ce qu'il y aurait des questions sur le problème du développement économique?

JOURNALISTE: Si personne n'a des questions, j'en aurais une sur le troisième point.

M. BOURASSA: Oui.

JOURNALISTE: Est-ce qu'on commence par le premier? Est-ce que c'est sur le premier point?

JOURNALISTE: Non, non. Le dernier point.

UNE VOIX: M. Guay, M. Larin.

JOURNALISTE: En fait, vous parlez des entreprises paragouvernementales. Par quel mécanisme peut-on les amener à acheter davantage les produits québécois si c'est plus cher?

M. BOURASSA: C'est cela qu'il faut préciser. Vous avez les hôpitaux, les commissions scolaires, les CEGEP, les universités. C'est financé, dans une proportion presque totale, à même les subventions du gouvernement. Et dans l'octroi de ces subventions, vous avez des critères qui sont établis par élève, dans le cas des écoles. Il y a toutes sortes de critères que vous connaissez pour l'approbation des budgets. Il s'agirait de raffiner davantage ces critères, je ne dis pas que c'est une chose qui peut se faire en vingt-quatre heures, mais je veux dire qu'il y a là un outil, il y a toutes sortes de possibilités qui existent pour favoriser la croissance économique du Québec et des régions. Il s'agirait de raffiner davantage les critères pour qu'il y ait une politique d'achat qui soit reliée à la croissance économique. Quant à moi, après avoir mis l'accent sur la croissance économique, je considérerais qu'il serait impardonnable de ma part de ne pas se servir de cet outil économique qui augmente en force continuellement avec l'extension de tous ces services pour arriver à en profiter sur le plan économique.

JOURNALISTE: Vous parlez d'emprunter dans certains cas d'entreprises supérieures. Est-ce qu'il s'agit de donner des contrats à des firmes particulières d'ingénieurs? Comment cela fonctionne-t-il?

M. BOURASSA: C'est la question des honoraires. Cela peut être une forme de cela mais ce n'est pas ce à quoi je réfère principalement dans ce point particulier. Je réfère à de grandes entreprises indépendamment de firmes de consultants, que ce soit de comptables ou d'ingénieurs, de grandes entreprises notamment des gens qui ont de l'expérience. Je prends l'exemple du secteur manufacturier qui pourrait nous prêter pour un certain temps. Quelques-uns de leurs cadres qui, profitant de leur expérience, pourraient favoriser la promotion industrielle. Au lieu de forcer le gouvernement à les intégrer à la fonction publique de façon permanente et souvent, au terme du programme, être pris avec peut-être cent ou deux cents fonctionnaires qui vont aller sur la liste de ceux qui n'ont rien à faire, cela nous paraît une formule plus souple.

JOURNALISTE: Est-ce que vous n'y voyez pas un certain danger? À toutes les fois où vous avez un problème spécialisé, vous faites appel à certaines entreprises qui possèdent les techniciens nécessaires de sorte que toute la technicité appartiendra non pas à la fonction

publique mais bien à l'entreprise privée et jamais le gouvernement ne sera équipé de technocrates pouvant faire face à des situations plus compliquées.

M. BOURASSA: Là, vous posez une affirmation générale avec laquelle tout le monde sera d'accord mais il arrive actuellement, lorsque nous avons des problèmes qui sont susceptibles de ne pas se répéter, prenons au ministère de l'Industrie et du Commerce, il y a toutes sortes de connaissances qu'il faut avoir notamment pour la promotion industrielle, quand c'est urgent, si nous engageons par exemple 1000 dossiers – je ne sais pas le chiffre exact – une somme considérable de dossiers, plusieurs centaines de dossiers pour des nouveaux investissements, des gens qui font une demande pour les subventions, selon le bill 23 et le bill 24.

Alors, ces bills-là vont se terminer selon la loi – évidemment ils vont être renouvelés sous d'autres formes, je l'ai annoncé – le 31 mars 1971. Le 31 mars 1971, ce programme-là sera terminé. Si nous engageons pour ce programme, disons 100 ou 150 fonctionnaires et que cela se termine, alors qu'il est possible d'avoir des gens pour un an ou deux ans, je pense qu'il y a avantage à profiter de cette opportunité-là si ces gens ont déjà une connaissance de ces dossiers, à cause du travail qu'ils font.

UNE VOIX: Ce serait sur le même sujet.

UNE VOIX: Sur le même sujet, alors si M. O'Neil veut donner...

M. BOURASSA: C'est distinct, parce que j'ai déjà mentionné, à la suite d'une résolution des ingénieurs que pour diminuer les coûts, le gouvernement devait d'abord utiliser ses fonctionnaires lorsqu'ils sont en place. Je ne voudrais pas qu'on voit une contradiction à ce que j'ai déjà dit sur l'utilisation des fonctionnaires qui sont en place. Mais pour des programmes déterminés, des programmes particuliers qui sont fixés dans le temps, je ne vois pourquoi si la disponibilité est là et nous est offerte de façon continue, si on ne pouvait pas profiter des gens qui ont de l'expérience. Les gens peuvent prendre un an ou un an et demi pour acquérir de l'expérience et entre-temps tout s'empile.

JOURNALISTE: Oui, mais vous parlez du domaine économique, des investissements...

UNE VOIX: Un instant, il y a M. MacKenzie.

JOURNALISTE: Mais j'ai une sous-question à ma sous-question. Je ne veux pas commencer un débat là-dessus, mais cela me semble assez important. C'est que dans le domaine de l'industrie et du commerce, il me semble que c'est domaine où pour faire venir les investisseurs au Québec, cela semble un problème que l'on va avoir pendant dix ans ou plusieurs années, de toute manière. Est-ce qu'il ne serait pas plus utile de former des fonctionnaires à ces tâches que d'embaucher... C'est parce que je ne vois pas les points précis, les programmes, si vous pouviez nous citer une liste...

M. BOURASSA: Là je pense à l'analyse des dossiers d'investissements. Le ministre de l'Industrie et du Commerce nous a dit j'ai plusieurs centaines de dossiers, je n'ai pas de fonctionnaires, je ne suis pas capable d'en trouver, avec de l'expérience pour prendre des décisions. Qu'est-ce qu'on fait? Fait-on attendre tous ces gens qui veulent investir au

Québec et qui attendent des réponses sur les subventions selon les bills 23 et 24. C'est là que nous avons pensé à cette possibilité, étant donné que cela nous est offert de façon continue, étant donné que nous n'avons pas assez de fonctionnaires formés et disposés à venir dans la fonction publique, d'une façon temporaire, de profiter de cela. Est-ce que je réponds à votre question?

JOURNALISTE: Oui, d'accord.

UNE VOIX: M. MacKenzie.

M. MACKENZIE: Je voudrais vous demander si cela ne pose pas quand même un principe assez étonnant qu'un cadre d'une compagnie privée qui doit quand même à son patron une certaine fidélité, ce n'est pas la même affaire pour celui qui est au service de l'État est lié par le serment. Est-ce qu'il n'y a pas un danger quand même des cas de conflits d'intérêt assez grands?

M. BOURASSA: C'est clair que c'est l'objection à cela. C'est ce qui a été discuté. Mais ce n'est pas pire que ceux qui laissent leur bureau d'avocat temporairement pour aller dans des bureaux de ministre ou dans les bureaux du premier ministre. C'est un peu la même chose. Cela ne sera pas distinct et de plus dans l'emploi et dans les fonctions qui seront données à ces fonctionnaires, c'est clair que l'on devra tenir compte des conflits d'intérêt. Quand on a discuté cette question-là, la première chose qui m'est venue à l'esprit c'est la possibilité de conflits d'intérêt. Or, il faudra précisément dans ceux que l'on choisira et dans le travail qu'on leur donnera, de prévenir les conflits d'intérêt. Mais là, il y a une situation qui nous force à agir. Ces dossiers-là dorment depuis plusieurs mois. Il n'y a pas de décisions qui se prennent et il faut faire quelque chose parce que cela ralentit, cela retarde le développement économique. Mais il faut le faire de manière à nous protéger contre les conflits d'intérêt sans oublier que cela arrive très souvent que des avocats ou même des médecins quittent leur fonction, on sait fort bien que c'est temporaire. C'est la même chose pour les fonctionnaires qui sont engagés.

UNE VOIX: M. O'Neil, M. Beauchamp, M. Frajkor, M. Dupré, M. Guay, M. Trépanier, dans l'ordre. M. O'Neil.

JOURNALISTE: Dans le cadre de cette discussion sur le développement économique, vous vous êtes penché sur les structures de la SGF?

M. BOURASSA: Oui. Mais vous avez vu la nouvelle comme quoi il n'y avait pas de dividendes qui étaient donnés. Je ne veux pas commenter ici la position ou la situation de la SGF.

JOURNALISTE: Vous avez dit au début que vous annonciez des initiatives nouvelles. On sait que la politique d'achat, il y en avait une qui avait déjà été établie avec un taux préférentiel de 10 %. La politique, évidemment, a été plus ou moins appliquée. Mais qu'est-ce que vous entendez qui est nouveau dans votre politique? Vous avez dit tantôt qu'il serait question de raffiner davantage les critères, que tout cela ne se ferait pas dans vingt-quatre heures, dans combien de temps, vingt-quatre mois, vingt-quatre ans? Qu'est-ce qu'il y a de concerne la seconde mesure que vous avez annoncée, en ce qui concerne la possibilité

d'utiliser les services de cadres supérieurs d'entreprises, je voudrais savoir qu'est-ce qu'il y a de neuf dans cette mesure-là étant donné que cela s'est fait depuis un certain nombre d'années déjà? Je voudrais faire les autres mesures. En ce qui On a entendu parler, par exemple, au ministère de l'Éducation, il y a eu plusieurs exemples, soit d'ingénieurs, soit d'administrateurs. Alors je voudrais savoir ce qu'il y a de nouveau dans la mesure que vous annoncez et en ce qui concerne l'autre mesure, la troisième. Au ministère de l'Industrie et Commerce, là vous nous annoncez qu'il y aura un groupe de personnes qui va étudier les dossiers d'investissement présentés par les entreprises.

BOURASSA C'est-à-dire, qu'actuellement, il y a personne qui est capable de d'acheminer à l'intérieur du gouvernement québécois les demandes de subventions ou les demandes de renseignements pour le développement industriel. Quant au troisième point, j'ai dit qu'on parlait, si vous m'avez bien écouté, que cela fait plusieurs années de politique nouvelle d'achats, j'admets volontiers que ce n'est pas une chose qui est nouvelle en soi, mais le gouvernement a décidé de prendre les moyens pour raffiner les critères, 24 ans, 24 mois le problème est urgent à ce point que je ne pense pas que l'on puisse attendre 24 mois encore moins 24 ans. Disons que dans quelques semaines, on devrait avoir moyen de trouver, de raffiner les critères, de manière à pouvoir établir cette politique d'achats. L'affaire ne se fait pas en 24 heures mais cela ne veut pas dire qu'elle doit se faire en 24 ans ou 24 mois.

Quant au deuxième point, j'ai parlé du cas particulier des dossiers d'investissements qui étaient en suspens actuellement faute de personnel. Alors c'est nouveau que le gouvernement dans ce cas-là en particulier, j'ai référé à ce cas-là, c'est nouveau pense et si ça ne l'est pas, je ne vois pas la différence que cela fait. À ma connaissance c'est nouveau que le gouvernement prenne l'initiative dans ce cas-là de recourir à des gens d'expériences pour arriver à conclusion avec tous ces dossiers. Quant aux groupes mobiles, il y a déjà des gens qui sont en place mais nous qui est en charge du groupe mobile et des adjoints qui arriveront, qui pourront arriver à terme avec les dossiers qui sont constamment soumis aux différentes autorités gouvernementales. Si je suis arrivé à cette décision, c'est que de façon continue, je reçois des investisseurs et j'ai pensé à une structure organique et rationnelle pour avoir des conclusions.

UNE VOIX: M. Dupré.

M. BOURASSA: Là, je n'ai pas d'objections à continuer là-dessus, donc il est trois heures et demie. Il y a toute la question de l'assurance-maladie, la question fonctionnelle mais si vous voulez continuer là-dessus, je n'ai pas d'objections.

UN JOURNALISTE: Au sujet du point numéro deux, est-ce qu'il y aura des ... Vous dites que pour un cas particulier pour les dossiers en suspens à l'heure actuelle, un arrêage de dossiers.

M. BOURASSA: Pardon?

UN JOURNALISTE: Sur le point numéro deux, vous avez dit que l'appel aux étrangers ce sera pour les milles dossiers en suspens à l'heure actuelle. Mais la province aura toujours des dossiers, mille dossiers.

M. BOURASSA: C'est-à-dire, mille dossiers, ce n'est pas le chiffre exact, mais il y en a un nombre considérable.

JOURNALISTE: Est-ce que, à plus long terme, le gouvernement compte élaborer une politique, pour éviter d'employer ces...

M. BOURASSA: Tout dépend des amendements qu'on va apporter aux bills 23 et 24. C'est un programme particulier qui a été établi par l'ancien ministre mais sans avoir les fonctionnaires pour l'appliquer. Alors, tout dépend. Le programme doit se terminer le 31 mars 1971. Tout dépend ce qui remplacera ce programme-là.

JOURNALISTE: Monsieur Frajkor, sur le même sujet?

MR. FRAJKOR: I have a little question on point 2. As well as on point 3, a very small one. On point 2, Mr. Bourassa, you said that you are going to look for experts from large industries. You are beginning to get experts from trade unions and the co-operatives, I mean an accountant who works for General Motors may be counted as one who works for the C.F.L. He may have a different social outlook than...

M. BOURASSA: The main criterion is whether he will be efficient or not whatever the place they will come from.

MR. FRAJKOR: You are not worried about their background or their social ideals or the « milieu » which they come from.

M. BOURASSA: No. We will decide in relation with what they will have to do, to study files concerning investment. So, we will take the best people available.

MR. FRAJKOR: For the moment, you are saying we should look for them among the...

M. BOURASSA: Well, I suppose they are more available in big business since we are considering investment problems.

JOURNALISTE: What are your buying policies? Would it be integrated with the french language policy? Do you think we have also said that certain incentives should be offered to firms to use the french language? What are your buying policies? Will they allow certain discounts on something?

M. BOURASSA: This is a point, as I said in the past; that could be studied.

JOURNALISTE: Would this mean that...

M. BOURASSA: This is exactly why we have to study it.

M. GUAY: Alors, on vous a remis...

JOURNALISTE: Est-ce qu'il y a une autre question là-dessus?

JOURNALISTE: Une dernière question pour être sûr d'avoir bien compris. En définitive, le gouvernement fait appel à l'entreprise privée parce qu'il n'a pas le personnel nécessaire. Parce qu'il a de la misère à le recruter, ou quoi?

M. BOURASSA: C'est-à-dire, pour ce problème particulier...

JOURNALISTE: Vous avez de la difficulté à recruter-du-Personnel. Vous n'avez pas sur place le ...

M. BOURASSA: Le gouvernement est disposé à accepter les offres qui sont faites pas le personnel pour faire cela.

JOURNALISTE: Et vous lancez un appel, en définitive.

M. BOURASSA: Non, je ne lance pas un appel. Les offres ont été faites.

JOURNALISTE: Est-ce que c'est terminé sur ce sujet? Alors, nous pouvons passer à un autre sujet. Monsieur le Premier ministre, vous aviez comme...

M. BOURASSA: J'ai remis ici des documents à la réforme administrative. Vous avez la négociation concernant l'assurance-maladie, des notes très brèves qui permettent de poser ce que vous permettent de poser des questions.

M. GIRARD: Monsieur Poisson.

M. POISSON: Concernant la politique des loisirs, le gouvernement a principe, de procéder à une démocratisation planifiée et graduelle. On dit: accepté, en Première étape, en 1971; deuxième étape, en 1972-1974 et troisième étape-en 1974. Qu'est-ce que seront les première, deuxième et troisième étapes?

M. BOURASSA: Si vous lisez – cela, c'est à la page 12 – il y a un document qui nous a été remis et qu'on a analysé. Disons, qu'il y a trois étapes de suggérées mais qui varient selon les possibilités financières qu'on peut accorder au budget du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Mettons, parce qu'il y a tous les coûts inhérents à la conservation de la faune, aux questions de routes, aux questions de personnel à engager pour l'entretien de ces parcs, alors, selon les possibilités, le budget qu'on pourra donner au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, on pourra rendre accessible une plus grande partie de ces terrains à la première étape qu'à la deuxième étape. C'est ça qu'il reste à décider durant la préparation du budget avec le ministre des Finances et les fonctionnaires intéressés: Qu'est-ce que le ministère peut disposer et ce sont ces montants disponibles qui vont déterminer l'ampleur de la première étape.

M. GIRARD: M. Guay sur le même sujet.

M. GUAY: Non, un autre sujet.

M. GIRARD: ...des loisirs? M. McAndrew.et ensuite M. Trépanier.

M. McANDREW: Par-démocratisation, est-ce que vous entendez une mesure de nature à ce que le gouvernement reprenne propriété des terres qui ont été concédées?

M. BOURASSA: Oui, c'est clair que si cela devient accessible au public, c'est qu'on met fin au bail d'un club privé.

M. McANDREW: À la fin de la troisième étape, est-ce que cela veut dire que tous les clubs privés de chasse et de pêche au Québec seront disparus?

M. BOURASSA: Disons, là-dessus, je vous avais déjà répondu. C'est clair que la plupart auront disparu. Mais, quant à établir législativement l'interdiction absolue de tous les clubs privés, s'il y en a un qui se fait, comme je vous le disais, tout à fait dans le nord du Québec, là je me demande si cela ne devient pas quelque chose de purement théorique. L'essentiel, c'est que la totalité de la population du Québec ne soit pas handicapée par l'existence de clubs de chasse et de pêche. C'est ça le principe qui est créé. Il ne faut pas que l'existence d'un club de chasse et de pêche handicape la possibilité, pour les Québécois, de profiter. C'est ça qu'est l'objectif. Je pense bien que si le club est à 800 milles, elle ne se trouve pas handicapée. Mais cela peut vouloir dire, disons, la non-autorisation de clubs privés de chasse et de pêche. Mais, en pratique, je ne crois pas que ce soit nécessaire; comme je vous le disais à une conférence de presse précédente.

M. GIRARD: Est-ce que c'est terminé

UNE VOIX: Non.

UNE VOIX: Des loisirs? sur le sujet...

M. GIRARD. M. Trépanier ensuite...

M. BOURASSA: Enfin de compte, c'est la presque totalité.

M. GIRARD: ... M. Dupré.

M. TREPANIER: Les implications financières, de quel ordre sont-elles?

M. BOURASSA: Ah, plusieurs dizaines de millions!

M. TREPANIER: Cela, c'est pour rembourser quoi? Ceux qui....

M. BOURASSA: Pas tellement ça que l'engagement de personnel, la conservation de la faune, l'accessibilité véritable ou réelle de ces lieux.

M. TREPANIER: Est-ce que le gouvernement va être obligé de dédommager ceux qui ont des chalets au bord de ces lacs-là?

M. BOURASSA: C'est une forme d'expropriation. Je veux dire que si des gens ont investi pour leurs chalets, c'est une forme d'expropriation.

M. TREPANIER: Si des gens se sont bâti un chalet de \$5 000 ou \$6 000, s'ils ont pêché pendant des années le poisson qui appartenait, à toutes fins pratiques, à tout le monde, le gouvernement va être, par-dessus le marché, obligé de dédommager!

M. BOURASSA: Oui, c'est ça. Cela fait partie des modalités d'expropriations. Mais il restera à déterminer ...

M. GIRARD: M. Dupré.

M. DUPRE: Si je comprends bien, les modalités d'expropriations, les critères en vertu desquels des sommes vont être remises ne sont pas encore déterminés.

M. BOURASSA: Disons, il y a déjà eu des clubs qui ont été expropriés. Dans le moment, cela se fait sur une base négociée. Il y a le coût de remplacement qui est une cause. Il y a l'utilité ... Du moment que le gouvernement décide d'exproprier, c'est clair que l'utilité de la maison en cause est fortement diminuée. Par ailleurs, il serait injuste de profiter de cette situation pour ne donner absolument rien en échange de la maison. Alors il faut examiner le coût, le profit, les avantages qui en ont résulté pour un certain nombre d'années.

JOURNALISTE: Est-ce qu'ils sont déterminés actuellement, les critères?

M. BOURASSA: Il y a certains critères qui sont déterminés par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Je ne pense pas que lorsqu'ils ont décidé d'exproprier ce qui a été fait depuis deux ou trois ans, ils ont fait cela d'une façon complètement arbitraire. [JOURNALISTE: Si, par exemple, il y a quelqu'un qui demande un club privé dans dix jours, est-ce que ce sera possible d'en avoir un? Une demande de concession par exemple?

M. BOURASSA: Cela m'étonnerait beaucoup.

JOURNALISTE: Depuis plusieurs années, le ministère de la Voirie exproprie plusieurs gens pour construire des routes et souvent, on le sait, les expropriations, les dédommagements arrivent seulement plusieurs années plus tard. Pourquoi ne ferait-on pas la même chose dans ces cas-là, surtout que souvent les clubs appartiennent à des Américains. Pourquoi ...

M. BOURASSA: Non, mais c'est un élément du coût, l'expropriation. C'est-à-dire que c'est clair qu'on peut étaler sur plusieurs années. Actuellement, il y a pour une centaine de millions d'expropriations et il y avait un budget de \$25 000 000 et on en a dépensé, je pense, \$12 000 000 durant le mois électoral, le premier mois de l'année financière qui était le mois électoral. Alors cela veut dire que je ne vois pas pourquoi ils seraient payés sur le coup, mais il y a d'autres éléments de coût.

M. GIRARD: Je m'excuse un instant. J'aurais juste une petite remarque, mais très importante à vous faire. La conférence de presse a commencé à 3 h 10. Il est 3 h 35. Nous avons jusqu'à 3 h 50 pour les questions. Ensuite, ce sera l'électronique qui pourra faire les entrevues. Alors je vous demanderais, s'il vous plaît, de circonscrire vos questions aux points les plus importants de cette réunion de deux jours. La réunion a duré deux jours. On ne pourra pas la vider dans une heure. Alors, il faudrait circonscrire les questions aux

points les plus importants. Dans l'ordre, je prends les noms de MM. Jacques Guay, Coulombe, Mailhot, O'Neil, McKenzie et Saint-Laurent.

Alors première question. M. Guay.

M. GUAY: Au chapitre de la coordination de la politique sociale et de la politique de la main-d'œuvre, parce qu'en définitive, ce n'est pas plus timidement exactement le programme de développement social qui a été plus ou moins diminué ou arrêté dans la Gaspésie, Bas Saint-Laurent. La coordination de la main-d'œuvre et du bien-être social?

M. BOURASSA: Vous voulez que je vous réponde quoi? Vous dites ...

M. GUAY: Bien, en définitive, si cela ressemble à ce qu'on appelle développement social dans cette région-là? Est-ce que cela veut dire que vous remettez l'accent sur le développement social ou quoi?

M. BOURASSA: C'est-à-dire que là, il y a une augmentation des assistés sociaux qui est constatée et disons qu'une des façons de remédier à cette augmentation qui est assez importante des assistés sociaux, c'est d'avoir cette coordination qui soit beaucoup plus efficace que dans le passé.

JOURNALISTE: C'est cela qui devait être en marche...

M. BOURASSA: Je veux dire que cela peut être un prolongement.

M. GIRARD: M. Mailhot.

M. MAILHOT: C'est relativement à la question de la pollution. Vous parlez d'un regroupement des responsabilités, que le gouvernement est en train de faire. Là-dessus, je me demandais si vous aviez l'intention de regrouper ces responsabilités à l'intérieur d'une commission ou si vous aviez l'intention, plutôt, de faire revivre le comité interministériel qui a été appelé, l'an passé, à statuer sur ces questions.

M. BOURASSA: J'ai dit que cela sera confié à un ministre d'État. Probablement que cela fera partie des changements que je vais annoncer à l'occasion du remaniement. C'est qu'un ministre d'État se verra confier la responsabilité de la lutte à la pollution. Alors le regroupement se fera sous son autorité.

M. GIRARD: M. MacKenzie.

M. MACKENZIE: C'est sur l'assurance-santé. Je relève ce qui semble être une contradiction dans le communiqué, si vous me permettez.

M. BOURASSA: C'est possible. Je regarde Charles Denis.

M. MACKENZIE: Le premier paragraphe se lit comme suit: « Le gouvernement a l'intention de poursuivre les négociations dans le cadre de la loi ». Or, le sixième paragraphe se lit comme suit: « Il reste deux points sensibles dans ces négociations: La question du désengagem

etc... ». Or, au premier paragraphe, on avait toujours compris que cela voulait dire que le gouvernement refusait, justement, de négocier la question du désengagement. Est-ce qu'on doit comprendre, maintenant, que la question du désengagement est sujet à négociation avec les médecins?

M. BOURASSA:] Je répète là ce que j'ai dit samedi ou vendredi, que le gouvernement est prêt à négocier dans le contexte de la loi.

M. MACKENZIE: Est-ce qu'on n'a pas toujours dit, je regrette, mais est-ce qu'on n'a pas dit, justement, que la question du désengagement faisant partie de la loi n'était pas sujet à négociation?

M. BOURASSA: Justement. Justement, le désengagement exigerait, si nous modifions la question du désengagement, c'est clair que cela exigerait une modification à la loi.

M. MACKENZIE: Donc, c'est un simple lapsus quand on dit...

M. BOURASSA: Cela dépend comment vous lisez la phrase. Il reste deux points sensibles dans ces négociations, c'est-à-dire les négociations, au sens large, entre les différents groupes, c'est clair qu'on soulève le désengagement et la rémunération. Il n'est pas question là... Vous me semblez donner une interprétation très littérale à la prose de Charles Denis.

MACKENZIE: Autrement dit, le gouvernement refuse toujours de négocier la question du désengagement.

M. BOURASSA: Le gouvernement négocie dans le contexte de la loi.

M. GIRARD: M. le Premier ministre, est-ce que cette ambiguïté signifie que la loi ne sera pas modifiée?]

M. BOURASSA: J'ai dit que c'était dans le contexte de la loi.

JOURNALISTE: Vous ne répondez pas à la question qui vous est posée. On vous demande si la loi peut être modifiée, si vous êtes prêt à discuter de la possibilité de modifier la loi.

M. BOURASSA: Je répète ce que j'ai dit à plusieurs reprises...

JOURNALISTE: Mais vous ne répondez pas.

M. BOURASSA:] C'est que nous avons adopté en deuxième lecture, unanimement, la loi sur la question du désengagement, notamment, et que le gouvernement n'a pas l'intention de revenir sur ses positions là-dessus.

M. GIRARD: Donc, le gouvernement n'a pas l'intention de modifier la loi.

M. BOURASSA: Sur cette question-là, non.

M. GIRARD: M. Coulombe.

M. COULOMBE: Sur les demandes des médecins spécialistes concernant l'acte médical, est-ce que le gouvernement à l'intention de faire des concessions sur ce point?

M. BOURASSA: C'est à la table des négociations qu'on verra cela.

JOURNALISTE: Alors, il y a une possibilité d'avoir des concessions.

M. BOURASSA:] C'est négociable.

M. GIRARD: M. O'Neil.

M. O'NEIL: Une question sur la réforme constitutionnelle fédérale-provinciale. M. GIRARD: Un instant. Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le même sujet, c'est-à-dire sur l'assurance-santé?

JOURNALISTE: Oui.

M. GIRARD: M. Clift.

M. CLIFT: Je veux savoir, M. le Premier ministre, les mesures administratives qui pourraient être prises, qui permettraient une certaine autonomie sur le contrôle de l'exercice de la profession sans que cela nécessite des amendements à la loi. Est-ce qu'on peut par des mécanismes administratifs donner satisfaction aux médecins sans pour autant modifier la loi?

M. BOURASSA: Sur quelles questions?

JOURNALISTE: Le contrôle de l'acte médical, des engagements.

M. BOURASSA: C'est possible. M. Dussault est-il ici?

M. GIRARD: M. Dupré sur le même sujet.

M. DUPRE: M. Bourassa, quand vous dites que tous les partis ont approuvé à l'unanimité les principes de la loi c'est juste mais il faut se rappeler qu'à ce moment-là., il y avait le principe du désengagement en deuxième lecture. Le Ralliement créditiste en troisième lecture a voté contre.

M. BOURASSA: Je ne me souviens pas de la chronologie. Cela a été enlevé durant la commission parlementaire. Alors, disons trois partis sur quatre.

M. GIRARD: Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le même sujet? M. Guay

M. BOURASSA:] On s'en rapproche toujours.

M. GUAY: Ah bon! Donc, elle n'est pas passée.

M. GIRARD: Messieurs, je vous informe qu'il nous reste cinq minutes pour les questions. Dix minutes. Quel est celui parmi vous qui a une autre question à poser sur un autre sujet?

JOURNALISTE: Est-ce qu'il a été question des super ministères durant votre séjour?

M. BOURASSA: Oui. Disons que cela pourrait faire l'objet d'une autre conférence de presse. Toute la réforme administrative et toute la réforme du conseil. Je ne suis pas prêt à faire l'annonce détaillée.

M. GIRARD: M. Poisson.

M. POISSON: Est-ce qu'il a été question de l'Office d'information du Québec?

M. BOURASSA: Oui, il en a été longuement question. J'ai proposé des réformes et je ne suis pas prêt à annoncer publiquement les réformes qui seront apportées.

M. GUAY: J'aimerais savoir si on se rapproche dangereusement aviez dans, la tête ou même si la date est passée? de la date que vous
JOURNALISTE: Est-ce qu'il est possible qu'on ait étudié la disparition de l'office au Lac-à-l'Épaule?

M. BOURASSA: L'Office de disparaîtra pas.

JOURNALISTE: De quoi va-t-il être question dans vos discussions avec M. Smallwood?

M. BOURASSA: Dans un restaurant de Québec, nous discuterons d'investissements communs. Il y a des investissements qui sont envisagés par des entreprises qui se font. Dans les deux provinces. Il y a des problèmes communs que j'ai l'intention de discuter avec M. Smallwood.

JOURNALISTE: Des problèmes où arrête une province et où commence l'autre?

M. BOURASSA: Non, pas celle-là, c'est un autre. Cela ne sera pas discuté. C'est simplement la question des investissements. Comment on peut coordonner notre politique fiscale ou autre pour ces investissements.

UNE VOIX: M. Thivierge, sur le même sujet.

M. THIVIERGE: Oui, M. le premier ministre au sujet de M. Smallwood. Une question en deux sections. Vous avez parlé d'investissements. Est-ce que les investissements affecteraient le développement des ressources huilières dans le golfe du Saint-Laurent, dans le bas Saint-Laurent, près des Iles-de-la-Madeleine et près de Terre-Neuve, qui est à l'extrémité est?

M. BOURASSA: J'aime mieux ne pas commenter sur la nature des investissements.

M. THIVIERGE: Une deuxième question qui va avec les investissements. Au point de vue des ressources hydroélectriques, des chutes Churchill, où l'Hydro-Québec doit acheter la

production et la revendre en partie aux États-Unis, l'Hydro-Québec a un contrat avec New-York, Edison...

M. BOURASSA : Êtes-vous sûr qu'il doit en vendre une partie dans ce contrat-là?

M. THIVIERGE: Cela avait été annoncé au commencement, il y a deux ans, si je me rappelle bien, quand les premières négociations avaient été faites aux chutes Churchill, je crois que c'était sous M. Johnson, si je me rappelle bien. Il avait été question que la production des chutes Churchill soit achetée par l'Hydro-Québec et retransmise...

M. BOURASSA: Il en avait été question, mais les besoins ont peut-être modifié la situation. Mais d'accord, continuez votre question.

M. THIVIERGE: Edison de New-York achète de l'électricité de l'Hydro-Québec dans le moment.

M. BOURASSA: Elle est sédentaire.

M. THIVIERGE: Est-ce qu'il est question d'en discuter avec M. Smallwood.

M. BOURASSA: Pas avec lui, non.

UNE VOIX: M. Mailhot, M. MacAndrew, M. Beauchamp.

JOURNALISTE: Je reformule ma question relativement à la pollution. Vous parlez de regrouper les organismes. Allez-vous les regrouper dans une nouvelle structure ou si vous allez vous servir d'une structure déjà existante? Est-ce qu'il y a un projet de loi qui s'en vient?

M. BOURASSA: Vous avez actuellement cinq ministères qui s'occupent de pollution et dans certains cas, il sera assez difficile... Par exemple, le ministère de la Santé s'occupe de la pollution de l'air, disons que dans ce cas-là ce sera transféré sous la responsabilité du ministre d'État. Vous savez que c'est une formule qui existe à Ottawa, M. Andras s'occupe de l'habitation. Cela sera un peu la même chose. Dans d'autres cas, cela restera à l'intérieur des ministères, parce que le détachement peut difficilement se faire, cela sera sous la responsabilité du ministre d'État.

JOURNALISTE: Est-ce que vous allez faire quelque chose pour favoriser le décroisement des responsabilités dans ce secteur-là? Je veux dire le comité interministériel qui a siégé longtemps là-dessus.

M. BOURASSA: C'est la raison d'être de ce changement et de cette annonce de confier ça à un ministre particulier.

UNE VOIX: M. MacAndrew.

M. MacANDREW: À propos de la politique linguistique, le rapport prioritaire de la Commission Gendron sur le français comme langue de travail sera soumis au caucus des députés, il s'agit du caucus des députés libéraux?

M. BOURASSA : Oui.

M. MaCANDREW: Est-ce que ce n'est pas un peu étonnant qu'un rapport de cette nature, financé par le gouvernement et par l'État, soit soumis au caucus d'un parti politique avant d'être soumis à l'Assemblée nationale et au public?

M. BOURASSA: Je veux dire, le rapport sera rendu public probablement avant qu'il soit soumis au caucus. Il n'est pas question que le rapport ne soit pas rendu public. Mais, je dis comme cela touche une question qui est très importante, c'est une chose que nous allons discuter avec le caucus. Cela pourrait être préalablement aux projets de loi qui vont découler du rapport, comme on l'a fait pour l'assurance-maladie, comme on le fera pour d'autres projets de loi.

JOURNALISTE: Le rapport va être rendu public?

M. BOURASSA: Oui. C'est impensable qu'il ne le soit pas. Mais, tout simplement pour prévenir et discuter avec les députés, on parle de la revalorisation du rôle des députés, alors, on va discuter des points importants avec eux.

JOURNALISTE: Alors, il reste cinq minutes. Je vous rappelle que ce serait bon de circonscrire les questions aux points importants-Il y a dans l'ordre, M. Beauchamp, M. Guay, M. Bouchard, M. MacKenzie et M. Mailhot.

JOURNALISTE: En ce qui concerne la politique constitutionnelle de votre gouvernement, d'ici dix jours, c'est-à-dire d'ici le 11 septembre, soit trois jours avant l'ouverture de la conférence constitutionnelle, un inventaire des points de discussion, entre Ottawa et Québec. Cet inventaire devant servir, dites-vous, à mettre à jour le document de travail déposé à la table des négociations par l'ancien gouvernement. Est-ce à dire qu'à la conférence qui vient, les 14, 15 et 16 septembre à Ottawa, vous ne serez pas en mesure de faire savoir si oui ou non et dans quelle mesure, advenant que ce soit oui, vous endossez ce document de travail qui porte, en autant que je me souviens, sur des points généraux de répartition de pouvoirs et non pas sur des problèmes particuliers de négociations de ministère à ministère?

M. BOURASSA: Notre position sur le document de travail qui, par définition, est un document de travail, c'est que l'on veut le mettre à jour, le modifier s'il y a lieu, à la lumière des points de discussion – il y en a quelques-uns, vous pouvez vous en douter – qui existent avec les différents ministères. Cela m'étonnerait que je sois en mesure à la conférence constitutionnelle qui traite de certains problèmes particuliers, l'agenda n'a pas encore été rendu public, il serait indélicat de part de le rendre public avant que ce soit fait dans les canaux normaux. On peut dire que la pollution va être à l'agenda, les institutions financières vont être à l'agenda et d'autres problèmes. Cela va traiter de certains points de vue particuliers. Je ne crois pas que l'on soit en mesure à la prochaine conférence constitutionnelle d'avoir le document de travail définitif, ce que nous considérons comme le document de travail mis à jour et définitif.

JOURNALISTE: Comme sous-question, si vous me permettez, M. le premier ministre, une question que mon confrère O Neil aurait probablement posée mais parce que l'on a sauté

pardessus lui, en ce qui concerne le document sur le fédéralisme, vous dites que vous allez le publier en temps opportun?

M. BOURASSA: C'est ça! Cela dit ce que ça veut dire.

JOURNALISTE: Est-ce que vous avez une idée du moment où ça pourrait être opportun de publier ce document incomplet, sujet à toutes sortes d'interprétation etc.?

M. BOURASSA: Je n'ai pas compris votre dernière question.

JOURNALISTE: Non, mais, enfin, quand sera-t-il opportun, de publier ce document incomplet, se prêtant à toutes sortes d'interprétations mais que vous allez quand même utiliser dans vos négociations, dites-vous, avec Ottawa?

M. BOURASSA: Disons que le gouvernement croit qu'il peut juger la responsabilité de décider du moment opportun.

UNE VOIX: M. Bouchard.

M. BOUCHARD: M. Beauchamp a posé ma question, merci.

UNE VOIX: Alors, M. Mackenzie.

M. MACKENZIE: Ma question a été posée.

UNE VOIX: M. O'Neil.

M. O'NEIL: M. Bourassa, est-ce que le gouvernement, sur la politique constitutionnelle, est-ce que le cabinet s'est entendu au moins sur un point, à savoir que vous devrez réclamer les 200 000 000 \$ et plus de progrès, la taxe de progrès social?

M. BOURASSA: Il n'y aura pas à s'entendre là-dessus. Cela a toujours été une position permanente du gouvernement.

JOURNALISTE: Vous le réclamez à Ottawa, à la conférence fédérale-provinciale?

JOURNALISTE: J'aurais une sous-question à cette question-là, M. le Premier ministre.

M. BOURASSA: Cela va être discuté à la troisième journée. Ce ne sera pas une surprise.

JOURNALISTE: À cette question précise, j'aurais une sous-question. Est-ce qu'il est maintenant possible au gouvernement du Québec de négocier les \$12 000 000 que nous perdons par mois étant donné que maintenant la loi a été votée, la loi de l'assurance à d'une manière rétroactive à partir du moment de la passation de la loi?

M. BOURASSA: C'est ce que, disons ce que j'ai l'intention de faire à la prochaine conférence le 16 septembre, c'est-à-dire la journée qui est ouverte, qui est libre pour les premiers ministres, pour les questions qu'ils veulent soulever.

UNE VOIX: M. Guay.

M. GUAY: C'est concernant le parc Forillon, les expropriations. La première, c'était que les gens ont reçu un avis comme quoi ils ne sont plus propriétaires, qu'apparemment l'avis n'était pas accompagné d'un montant d'évaluation. Et la deuxième c'était que les propriétaires qui se chauffent aux bois de chauffage l'hiver, ne peuvent même pas aller couper de bois à la forêt derrière les maisons. Est-ce que le gouvernement a l'intention de fournir le bois? Ou est-ce que vous avez l'intention d'aller sur les lieux?

M. BOURASSA: J'ai lu votre article ce matin. J'ai communiqué avec le ministre des Travaux publics pour savoir ce qui en était et il m'a dit qu'il y avait un petit point qui était inexact dans votre article. Il m'a dit que dans la lettre il était mentionné qu'un fonctionnaire irait discuter avec ceux qui sont expropriés.

JOURNALISTE: Mais là, ils ne sont plus propriétaires, si je comprends bien? Ils sont expropriés mais le montant va être négociable?

M. BOURASSA: C'est ça. Je pense, il y a peut-être des avocats dans le groupe, c'est la procédure normale. Je veux dire, le montant... ce qui arrive c'est que l'on exproprie c'est clair que le droit de propriété se trouve à être annulé par l'expropriation et on discute sur le montant.

JOURNALISTE: Le seul droit qu'ils conservent, c'est le droit d'habiter la maison. Ils n'ont plus le privilège de se servir du sol ou...

M. BOURASSA: Là, il y a une question juridique sur laquelle il faudrait que je m'informe. Quels sont les droits de l'exproprié après.... Il y a l'homologation, il y a différentes étapes.

M. GIRARD: M. Thivierge ensuite M. Mailhot et ce seront les deux dernières questions que nous allons prendre.

M. THIVIERGE: M. le Premier ministre, au sujet de...

M. BOURASSA: Au cours des interviews après, vous pourrez m'en poser.

M. THIVIERGE: ...votre coordination de la politique sociale et de la politique de main-d'œuvre, telle qu'établie au Lac-à-l'Épaule, la page n'est pas numérotée, je regrette, est-ce que le gouvernement a l'intention de soumettre les résultats de cette politique-là au comité sénatorial sur la pauvreté parce que cela entre directement là-dedans?

M. BOURASSA: Non.

M. GIRARD: M. Mailhot.

M. BOURASSA: Je ne crois pas.

M. MAILHOT: La commission juridique des problèmes de l'eau a déposé un rapport préliminaire récemment. Est-ce que vous entendez rendre public ce rapport-là?

M. BOURASSA: Oui.

M. GIRARD: M. Beauchamp.

M. BEAUCHAMP: En ce qui concerne la politique linguistique, vous dites que vous allez publier vers le printemps, un/ blanc sur toute la question linguistique. Est-ce que cela veut dire que vous remettez en cause le bill 63?

M. BOURASSA: Si nous publions un livre blanc sur la politique linguistique, il est possible que certains aspects du bill 63 soient reconsidérés. Cela va de soi. Un livre blanc n'est quand même pas une politique définie. Mais il est possible qu'à la suite de la discussion sur le livre blanc, qu'il y ait des décisions qui soient prises. On ne peut pas exclure la possibilité d'amendements.

M. GIRARD: Alors, messieurs de l'électronique...

UNE VOIX: Vous ne parlez pas du remaniement ministériel?

M. BOURASSA: Non, le remaniement ministériel relève évidemment des décisions du premier ministre.